

plus grande partie de mars. Cependant, nous laissons d'autres pays bénéficier des expéditions dont le port de Vancouver ne peut s'occuper. Selon nous, la correction que nous apportons à l'écart établi entre les divers prix rectifiera la situation et accroîtra la vente du blé canadien.

L'hon. M. Drew: La mesure aura-t-elle pour résultat de valoir aux producteurs de la partie orientale des provinces de l'Ouest un prix de vente différent de celui qui s'appliquera aux producteurs de la partie occidentale de ces provinces?

Le très hon. M. Howe: Non.

L'hon. M. Drew: Le prix restera le même?

Le très hon. M. Howe: Oui.

M. H. R. Argue (Assiniboia): J'aimerais poser une question au ministre. La modification annoncée n'aura-t-elle pas pour effet de diminuer de 7c. le boisseau, à l'égard de la quantité de blé qui aurait autrement été expédiée par Port-Arthur et Fort-William, la somme versée à la Commission du blé, entraînant une réduction de bénéfice pour le producteur, non pas de 7c. le boisseau, mais d'une partie des 7c.?

Le très hon. M. Howe: On n'expédie pas de céréales par Fort-William et Port-Arthur. On ne peut diminuer ce qui n'existe pas.

M. Argue: Cette année il y avait 45 millions de boisseaux.

Le très hon. M. Howe: L'été dernier, mais la situation à l'égard du tarif-marchandise était quelque peu différente.

M. Argue: Les voies maritimes sont bloquées par la glace.

Le très hon. M. Howe: Non, le blé est expédié par chemin de fer. A l'ouverture de la saison de navigation, nous envisagerons de nouveau la situation. Ces écarts de prix ne sont pas fixes. Aujourd'hui les céréales doivent être expédiées soit de Fort-William et Port-Arthur, soit de la baie Georgienne par chemin de fer jusqu'à Halifax et Saint-Jean; la modification du prix tient compte des réalités de la situation.

(Plus tard)

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Je désire poser une autre question au ministre du Commerce relativement à sa déclaration au sujet du blé. Songe-t-on à accroître les installations servant à la manutention des céréales dans le port de Vancouver?

Le très hon. M. Howe: On ne m'a fait part d'aucun accroissement projeté des installations.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

PRÉPARATIONS VITAMINÉES—INTERPELLATION RELATIVE À LEUR FORCE

L'hon. Paul Martin (Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'aimerais déposer une réponse écrite à la question que me posait hier l'honorable député de Vancouver-Kingsway?

M. MacInnis: La question, il me semble, est fort importante. Si donc la réponse n'est pas trop longue, peut-être le ministre pourrait-il la consigner au hansard?

L'hon. M. Claxton: Respectons donc le Règlement.

Une voix: Qu'il donne lecture de la réponse.

M. MacInnis: Nous l'avons fait il y a un instant pour le ministre du Commerce.

L'hon. M. Martin: Je pense que si je la dépose elle figurera au hansard, du consentement unanime de la Chambre?

M. Knowles: Ce n'est pas le dépôt qui la fera imprimer au hansard.

L'hon. M. Martin: Elle sera imprimée.

M. l'Orateur: La réponse est-elle déposée ou doit-elle figurer au hansard?

L'hon. M. Martin: Déposée et imprimée au hansard. C'est, je pense, ce que veut l'honorable député.

M. Fulton: Ce sont deux choses différentes.

M. l'Orateur: Le dépôt est une chose; la reproduction au hansard une autre. Si c'est la dernière solution qu'on veut adopter, il faudra que les honorables députés y consentent. Consent-on à ce qu'elle figure au hansard?

Des voix: Soit.

L'hon. M. Martin: Voici donc la réponse: Une étude complète, entreprise par les divisions des aliments et des drogues, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, dans plus de 250 établissements industriels représentant à peu près tout le domaine du commerce, a démontré que les sociétés fournissant la grande majorité des produits pharmaceutiques vitaminés ont maintenant des produits qui répondent aux normes indiquées par les étiquettes. Les